

Mais, Monseigneur, soit par défaut de réparer et entretenir cette chapelle ou autrement, les sieurs curés de Saint-Guérolé et recteur de Beuzec-Cap-Caval ne paraissent pas avoir déferé pendant longtemps à cette sage ordonnance qui avait destiné la chapelle de Saint-Fiacre à servir de succursale pour y faire les fonctions curiales, en attendant que des temps plus heureux eussent procuré les fonds nécessaires pour la reconstruction de cette ancienne église. Depuis longtemps l'on ne célèbre l'office divin que deux fois l'an dans la chapelle Saint-Fiacre, et le jour des morts. Il ne réside aucun prêtre sur les lieux pour desservir la trêve, par une contravention expresse de la bulle de 1489. On a vu insensiblement reparoître les tristes inconvénients et les calamités de ces premiers temps. Les tréviens infirmes et les vieillards demeurent souvent sans messe les dimanches et fêtes, et meurent quelquefois sans sacrements par la distance qu'il y a de la trêve à l'église paroissiale éloignée au moins d'une lieue. Les enfans sont également exposés à mourir sans baptême et la jeunesse privée des instructions chrétiennes : parvuli petierunt panem et nemo erat qui frangeret eis, et cela faute de faire résider un curé secondaire sur les lieux pour être à portée et en état de leur porter les secours spirituels. Cependant la dime rectoriale se lève dans l'étendue de la trêve de Saint-Guérolé à la 27ème gerbe, et dans le corps de la paroisse à la 30ème gerbe, ce qui met le gros décimateur et le sieur recteur de Beuzec dans l'obligation et en état de fournir et stipendier un prêtre pour desservir la trêve. C'est la cessation du service divin qui a fait insensiblement désertier les habitants de la trêve par l'incommodité de s'y établir et d'y demeurer. Plusieurs particuliers originaires et habitués n'ont pas allégué d'autres causes en se retirant. Les habitans actuels ou leurs enfans se trouveront incessamment réduits à suivre cet exemple et à passer dans la paroisse de Penmarc'h éloignée d'une demie lieue du bourg de Saint-Guérolé si l'autorité ne fait point cesser ces incommodités en ordonnant le rétablissement du service divin dans cette trêve, ce qui rappellera ceux qui en sont sortis ou engagera d'autres à y demeurer et à partager avec les habitans actuels les impôts, subsides, fouages et autres charges qui n'ont pas diminué avec le nombre des contribuables qui se sont retirés, puisque la cote de la dite trêve a continué d'être la même par l'effet de l'ancienne répartition générale de la paroisse de Beuzec. Jusqu'ici, Monseigneur, on n'a démontré la nécessité du service divin que par des motifs temporels. Il y en a de plus pressants et de plus relevés, c'est le bien de la religion et le salut des âmes, c'est l'avantage spirituel des habitans et de leurs enfans qui vivent pour la plupart dans l'ignorance des devoirs de la religion faute d'un prêtre pour les instruire ; leur administrer les sacrements et célébrer le service-divin fêtes et dimanches dans la chapelle de Saint-Fiacre attendu qu'ils sont dans l'impuissance de relever actuellement l'ancienne église de Saint-Guérolé. Ils ont lieu de se flatter, Monseigneur, que ces motifs feront sur votre coeur vraiment pastoral les impressions qu'ils osent en attendre... Cependant les tréviens de Saint-Guérolé ne refusent pas de se soumettre aux conditions de la Bulle de 1489. Il y a au bourg de Saint-Guérolé une maison propre à loger le prêtre desservant qu'ils auront soin d'entretenir dans un bon état.

Ils conviennent aussi qu'il peut manquer quelques réparations à la chapelle de Saint-Fiacre, mais ils offrent d'y faire travailler incessamment... Qu'il vous plaise, Monseigneur, ayant égard à ce qui vient d'être exposé, de nommer un prêtre desservant qui résidera sur les lieux pour desservir la trêve de Saint-Guérolé dans la chapelle Saint-Fiacre en conformité de l'ordonnance du 23 Avril 1722..., et ils redoubleront leurs vœux au Ciel pour la conservation de Votre Grandeur ».

Les raisons alléguées furent agréées en haut lieu, et le culte fut rétabli à Saint-Fiacre, mais ce ne fut pas pour longtemps.

En 1845, la chapelle était complètement en ruines, et vers 1938, une croix seule en marque l'emplacement. Le porche Sud de l'église de Saint-Guérolé existait encore vers 1860. Il était remarquable par la finesse de ses sculptures. M. du Chatellier l'a acquis pour une certaine somme d'argent et en a pris les meilleures pierres pour la construction d'une chapelle, dans sa propriété de Kernus, près de Pont-l'Abbé.

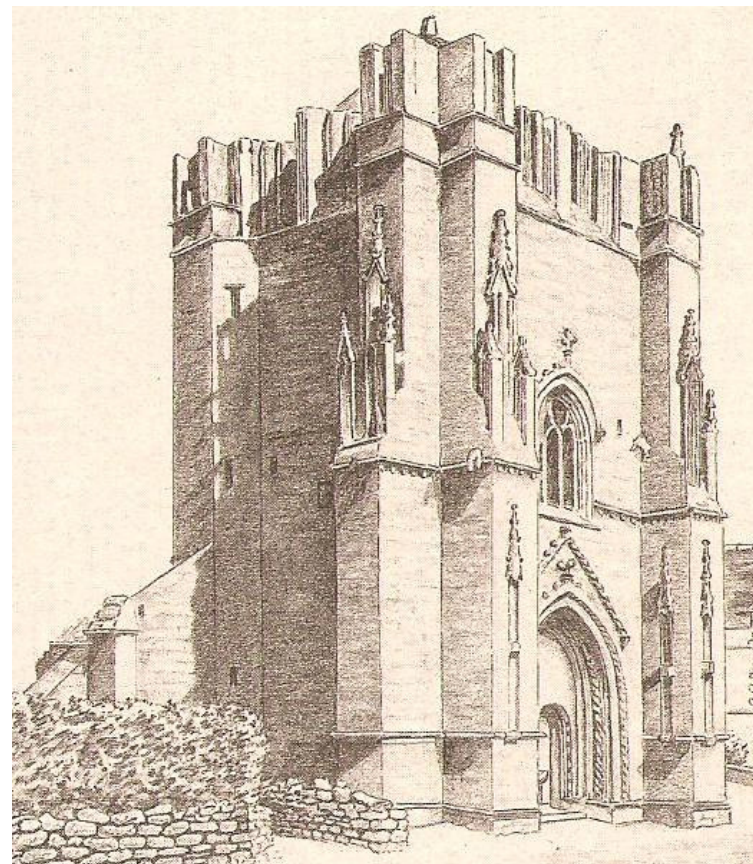
La couverture qui se trouve au sommet de la tour, ainsi que la petite chapelle accolée à la façade Est, datent de 1845.

Vers 1900, M. Le Coz, recteur de Penmarc'h, fit bâtir près de l'église une maison entourée d'un enclos, à l'usage du clergé. C'est depuis l'introduction dans le Finistère de l'industrie sardinière à l'huile que Saint-Guérolé a repris une partie de son ancienne importance. L'agglomération compte environ 2.000 habitants vers 1936 (Archives du diocèse de Quimper et de Léon).

# LA TOUR CARRÉE

## XV<sup>ème</sup> SIECLE

### SAINT-GUÉROLÉ PENMARC'H



Association pour la sauvegarde de la Tour Carrée

Contact : [tour.carree@orange.fr](mailto:tour.carree@orange.fr)

Site : <http://tour-carree.monsite-orange.fr>

Blog : <http://tour-carre-stguenole.blogspot.fr>

Vidéo : [http://youtu.be/KEF4-j7\\_6hs](http://youtu.be/KEF4-j7_6hs)

# HISTOIRE

C'est l'ancienne église Saint-Guérolé (XV<sup>ème</sup> siècle), en ruines au XVIII<sup>ème</sup> siècle (le culte y est interdit le 23 avril 1722).

Il subsiste la tour ouest de 1488. En 1489, l'année qui suit son achèvement, le pape Innocent VIII, par une bulle du 11 novembre, érige Saint-Guérolé en succursale de Beuzec-Cap-Caval. Elle est réunie à Penmarch en 1802. La petite chapelle accolée à la tour date de 1845. On remarque au pignon est de la chapelle les armoiries de la famille Tanguy du Chastel.

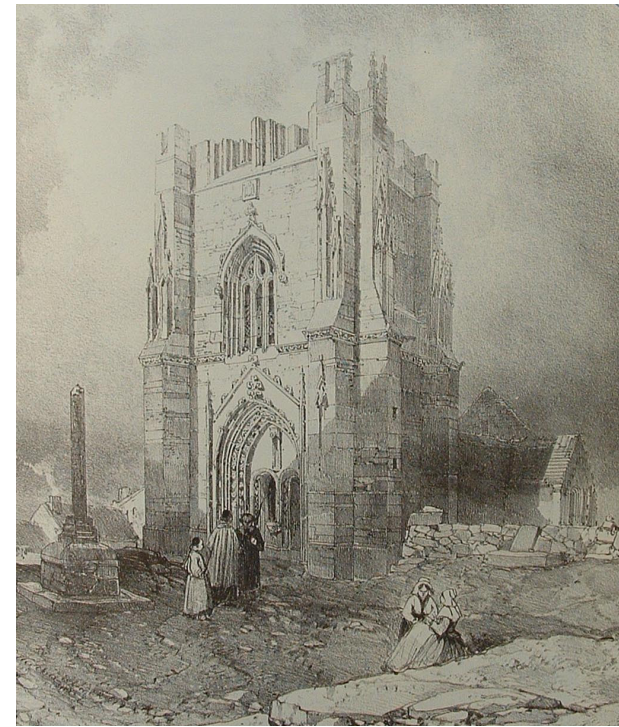
Dès le début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'église tombe en ruines. Le culte y est interdit dès le 23 avril 1722. Les Saintes Espèces sont d'ailleurs transportées dès 1722 dans la chapelle de Saint-Fiacre, aujourd'hui détruite ;

La façade Ouest de cette église, grosse tour carrée, est surmontée de guérites en pierre, ornées de clochetons gothiques qui en dissimulent la masse. Le portail ressemble beaucoup à celui de Saint-Nonna en Penmarch'h. La niche entre les deux portes est la même, comme aussi la verrière que domine une Notre Dame de Pitié sur la robe de laquelle on a sculpté un navire. Les deux tourelles de chaque côté sont ornées de vaisseaux de guerre, de navires à voiles et de barques de pêche au-dessus de poissons. Au pignon Est, est un fascé de six pièces, armes de Tanguy du Chastel, timbrées d'un casque et d'un lambrequin. Saint-Guérolé était une trêve de Beuzec-Cap-Caval, paroisse autrefois importante et tombée aujourd'hui au rang de chapelle de secours de Plomeur. Ce n'est que depuis le Concordat de 1802 que ce quartier a été rattaché à Penmarch'h. L'église, dont l'emplacement des murs se voit encore, datait de 1488. Une bulle d'Innocent VIII, de 1489, érigea la trêve de Saint-Guérolé en succursale avec prêtre résidant et soumission à l'église-mère de Beuzec.

Dès 1700 l'édifice menaçait ruine, et en 1744 messire Jean Le Herrou, recteur de Beuzec-Cap-Caval, dressait de l'état de la chapelle le procès-verbal suivant :

*« Elle a de longueur, du pignon orient au carré de la tour, 112 pieds, et 22 pieds de large dans la nef, et 11 pieds de largeur dans le bas côté, sans compter le mur de refente qui a 2 pieds ; le dit mur a neuf arcades soutenus de 8 piliers ronds, non compris les 2 pignons. Dans le mur du côté du midy 6 fenêtres sans vitres ; au pignon d'orient est l'emplacement de la maîtresse vitre ; au même côté est un vitrail vis à vis le bas côté avec ses cornières sans vitres ; dans le mur bas côté nord faisant le mur du bas côté il y a 4 fenêtres maçonnées en partie, y compris celle de la croisade, et dans le même mur une porte maçonnée dans la partie du milieu. Au pignon d'orient est le maître-autel en pierre. Un autre autel se trouve du côté de l'Evangile vis à vis le bas côté. Il y a un autre petit autel joignant le mur nord, et dans une chapelle costière même côté nord où est la piscine servant aux fonts baptismaux. Sept autres petits autels à dos joignant les piliers de l'église, les dits autels en pierre, un autre autel joignant l'entrée du chœur côté midy. Il y a un écusson sur le pilier servant de pignon du côté nord et joignant le maître autel, portant une croix. La dame Catherine d'Ernothon, épouse de Louis Dargonges, chevalier marquis de Raves, baron du Pont... déclare avoir à cause de ces seigneuries plusieurs prééminences en cette église, qu'elle est hors d'état d'en donner la preuve car la plupart des titres anciens ont péri par l'injure du temps ou consumés par le feu des gens des guerres civiles ; elle fait donc des réserves. Au bas et près la petite chapelle étant au bout d'orient, côté de l'Evangile du maître autel, joignant le mur costier, il y a dans le mur une tombe voutée où est en supériorité un écusson chargé d'un lion couronné, armé et lampassé, et en face sur la pierre qui forme la clôture de la voute pareil écusson avec des supports, et vis à vis la quatrième arcade dans le mur costier est une petite tombe sans écusson. Au bas du maître autel au 1<sup>o</sup> rang sont huit pierres tombales ; sur la seconde côté de l'épître est un écusson chargé de 3 épées ou coutelas, portant en chef un lambel et un lozange ; pas d'écussons sur les autres pierres, mais des chiffres et des ornements. Toute l'église est découverte, les fermes sont très endommagées ; sur les sablières de bois se trouvent plusieurs écussons aux armes de France et de Bretagne. En la clef de voûte du portail est un écusson portant une croix, au pignon en dehors est un écusson représentant 2 tourteaux et un franc quartier. Au-dessus de la porte étant du même côté par laquelle on entroit au chœur, écusson chargé de 3 fascés surmontées de 3 hermines, au-dessus duquel, écusson aux armes de Bretagne. Au bout orient du même mur en dehors écusson avec 3 jumelles. La tour en entier paroît un ouvrage digne d'être fini et conservé, ces écussons seront lors de la réédification rétablis autant que possible dans les endroits convenables »*

(Note de M. Peyron, prise aux Archives départementales).



Voici la supplique que les tréviens de Saint-Guérolé adressèrent en 1768 à Mgr. de Farcy de Cuillé, évêque de Cornouaille :

*« Exposant que l'érection de la chapelle Saint-Guérolé en église paroissiale ne sauroit être contestée à la vue de la bulle du 11 Octobre 1489 ; elle fut faite du consentement de vénérable et discret messire Ronan Dupont lors recteur de Beuzec-Cap-Caval, sur les réquisitions des tréviens pour les motifs et nécessités y exprimés. Cette bulle fut approuvée par le seigneur évêque lors siégeant à Quimper et vérifiée pour plus d'autorité par un notaire apostolique qui étoit en ces temps Gilles de Kersulguen prêtre du diocèse de Léon. On ne permit, Monseigneur, l'érection de Saint-Guérolé en succursale qu'à la charge aux tréviens. 1. De faire bâtir un logement commode pour le prêtre desservant et de l'entretenir en réparation ; 2. De demeurer toujours soumise à l'église matrice ; 3. De payer à leur recteur et à ses successeurs à chaque fête de Pâques 2 pièces d'or et 6 deniers par an, avec un merlus bon loyal et marchand par chaque ménage à chaque premier jour du mois d'Août, le tout apprécié 30 livres par an de la monnaie qui avoit alors cours dont on assurera le paiement au pasteur qui s'oblige de son côté de faire dire et célébrer une messe les dimanches et fêtes... de baptiser leurs enfants et de leur administrer les sacrements par lui-même ou par un prêtre idoine et capable, et d'enterrer les morts. La succursale paiera séparément les fouages et autres impositions royales, on y nommera tous les ans un fabrique. Pendant que la trêve a été desservie par un prêtre résidant sur les lieux, elle a été florissante par le nombre de ses habitants et la culture des terres, ce que l'on ne peut révoquer en doute à l'inspection des mazières et ruines de maisons que l'on y voit encore, et par la quantité des terres propres à blés qui sont actuellement incultes, enfin par la grandeur, la forme et la construction de l'ancienne église et de ses cloches. Tous ces intersignes comme le port de mer qui y a été conservé doivent convaincre que le bourg de Saint-Guérolé a été autrefois plus considérable qu'aucune des petites villes de la province et qu'il faut nécessairement attribuer la désertion de ses habitants à la négligence avec laquelle on y a célébré le service divin depuis environ 40 ou 50 ans. Il est vrai que cette église s'étant trouvée en 1722 dans un état ruineux et délabré, le seigneur évêque étant en cours de visite en prononça l'interdiction par ordonnance du 23 Avril rendue sur les conclusions de Monsieur le Promoteur ; Sa Grandeur fit défense d'y célébrer les offices divins et ordonna que le Saint Sacrement en fut incessamment transféré et placé dans la chapelle de Saint-Fiacre qui est à proximité parce qu'on mettoit dans un état décent cette dernière chapelle.*